



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **AQUAKOL**

Description : Colle pour vaigrages en phase aqueuse

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : **MATT CHEM PRODUCT SAS**

Adresse: 21, rue Auber – BP 39 – 9212 Montrouge.

Téléphone : (33) 1 42 53 73 73 Fax : (33) 1 47 35 27 28 email : info@mattchem.fr

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Préparation :

Nature chimique : Préparation à base de polymère acrylique, d'additifs et de charges.

Composants contribuant aux dangers :

Naphta lourd hydrodésulfuration 64742-82-1 265-185-4 R 10-51/53-65-66-67 Xn – N 1-2%

Toluène 108-88-3 203-625-9 R 11-20 F – Xn 1-2%

Traces d'agents conservateurs.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë. Pas de risques particuliers d'inflammation ou d'explosion.

Produit non classé comme dangereux selon la Directive 1999/45/CE modifiée.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : Eloigner le sujet de la zone contaminée, faire respirer l'air frais.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Et consulter un spécialiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Eliminer l'excès de produit. Laver avec de l'eau et du savon, rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau et consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Dangers spécifiques : Formation possible de dérivés dangereux en cas de combustion incomplète.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Port d'un masque respiratoire autonome.

Autres informations : produit difficilement combustible en l'état. Refroidir à l'eau les récipients de stockage à proximité de l'incendie.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Manipulation : Bottes antidérapantes recommandées.

Précautions pour la protection de l'environnement : Protéger les égouts des déversements possibles. Endiguer et absorber sur support inerte.

Méthode de nettoyage :

Récupération : Recouvrir avec du sable et de la sciure. Ramasser à la pelle.

Elimination : Rassembler les résidus dans un conteneur identifié. Eliminer les déchets selon les conditions autorisées.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Mesures techniques : Prévoir des postes d'eau à proximité. Port conseillé de gants appropriées.

Prévention de l'exposition des travailleur : Assurer une ventilation suffisante.

Autre précautions : Eviter le contact prolongé et/ou répété avec la peau ; Eviter le contact avec les yeux.

Stockage :

Stocker dans un local aéré, à l'abri du froid et de la chaleur (5 – 30 °C). Conserver les récipients hermétiquement fermés avant et après utilisation. Utiliser des aires de stockage avec sol imperméable formant une cuvette de rétention.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate.

Valeurs limites : voir rubrique 15

Protection des mains : Gant si utilisation continue.

Protection des yeux et du visage : Lunettes si risques de projection.

Protection de la peau : Vêtement de protection approprié.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Liquide à 20°.
Forme :	Crème.
Couleur :	Blanc cassé
Odeur :	Faible.
Ph:	environ 7.
Intervalle de Point Eclair:	Non applicable.
Point / Plage d'ébullition :	100°C (1013 mbar).
Masse volumique :	Environ 1450 kg/m3 à 23°C.
Dans l'eau:	Dispersable
Autres informations :	Craint le gel

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et de l'emploi.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun effet néfaste chez l'homme à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation (sans contact et / ou prolongé avec la peau)

Inhalation : Irritation transitoire possible des voies respiratoires.

Autres données : Voir fiche toxicologique INRS n° 74 sur le Toluène.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Faiblement biodégradable.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes pertinentes d'élimination : Laisser durcir.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses) et la Directive « Fiches de données de sécurité » 2001/58/CE

Code du travail :

Aération : décret n° 84-1093

Valeurs limites d'Exposition :

Valeurs Moyenne d'exposition (VME) France – 1993

Toluène : 100 ppm ou 375 mg/m3 air

Valeurs Moyenne d'exposition à ne pas dépasser :

Hydrocarbures : 300 ppm

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.